FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
Loir-et-Cher

Par Chemins

N° 2014-16

L' Editorial

de

Michel Dufour

Président du CDRP 41

Vous aimez randonner. Régulièrement, vous parcourez les sentiers de votre commune, du département ou ailleurs, quelque part en France. Et vous préférez des sentiers de qualité, bien balisés, qui desservent et mettent en valeur les curiosités locales, le tout bien décrit par les fiches ou topoguides®.

Vous appréciez le travail qui se cache derrière votre randonnée et vous souhaitez apporter votre contribution. Alors rejoignez-nous ! Et si vous qui lisez êtes déjà licenciés **FFRandonnée**, incitez votre entourage, vos amis et relations à nous rejoindre.

Comment nous aider ?

Le moyen le plus simple : rejoignez une association existante de randonneurs : il en existe 25 dans le département, chacune avec son histoire, son mode de fonctionnement et ses activités mais toutes ont pour valeur commune la défense et la mise en valeur de notre patrimoine sentier et la défense des intérêts des randonneurs. Vous en trouverez la liste sur notre site et sur le calendrier des randonnées.

Si vous n'en trouvez pas à votre convenance, créez-en une ! Si certains secteurs de notre département sont bien pourvus en associations de randonneurs, certains autres en ont peu ou pas ! Et les 3 grandes villes du département ont un ou plusieurs clubs mais les villes intermédiaires n'en possèdent pas.
Pour créer un club de randonnée, contactez le comité, nous vous aiderons à concrétiser votre projet.

Et si vous ne souhaitez pas rejoindre ou créer une association, vous pouvez toujours soutenir l'action du comité en demandant une Randocarte® qui permet de soutenir aussi celle de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et des bénévoles qui balisent et entretiennent les sentiers depuis 60 ans. Les coordonnées de notre comité se trouvent sur cette page *(voir article ci-contre)*.

Le Comité Départemental est toujours en recherche de bénévoles. Vous serez toujours les bienvenus à proposer vos services, que ce soit en tant que baliseur, aménageur ou collecteur de tracés, ou bien comme bénévole sur nos manifestations, et aussi en tant qu'administrateurs du comité, partout des postes sont disponibles et n'attendent que votre enthousiasme et votre énergie.

Enfin, si vous êtes, et c'est bien dommage à mes yeux, réfractaires à tout engagement vis-à-vis de notre fédération, vous pouvez toujours signaler les anomalies que vous trouvez sur les chemins empruntés en utilisant le dispositif «Suric@te» : vous vous connectez, vous remplissez le formulaire et vous serez averti du suivi du dossier que vous aurez ouvert.
A partir de ce numéro de Par Chemins, vous trouverez le compteur des signalements et le taux de résolution ainsi qu'un rappel du mode d'emploi.

Car la randonnée n'est pas qu'une question de jambes, c'est aussi une question de bras et de têtes.

Des nouvelles des sentiers ….

De l'itinéraire aux pratiquants via le numérique ... c'est parti !

Naturellement vous connaissez cette formule associée au Programme Numérique Fédéral (PNF).
Pour mémoire il est construit sur deux outils informatiques :

- le **WEBSIG** (l'outil des Commission Sentiers et Itinéraires) permettant le stockage des données dans une base de données : la **BDRando®**
- le **PubliWeb** permettant dans sa première phase de faire de la publication assistée par ordinateur d'itinéraires et utilisant (consommant) ces données stockées .

Après une période de gestation de près de 18 mois, le financement est assuré et les conventions ont été signées au salon de la randonnée à Eguzon (1er novembre 2014). Nous pouvons donc lancer ce projet en Région Centre avec les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Les départements du Loiret et du Cher nous rejoindront en 2015.

13 collecteurs en Région Centre dont 5 en Loir-et-Cher ont été formés en septembre pour atteindre l'objectif d'un premier itinéraire, le GR®655 Ouest (Saint Jacques de Paris à Tours via Chartres), enregistré dans la base de données fédérale au 31 décembre de cette année. Un plan de collecte est prêt, le matériel à disposition, des formations assurées. **Si, vous aussi, êtes tentés par cette expérience du numérique n'hésitez pas à contacter le comité : (02 54 56 19 59 ou rando.41@wanadoo.fr)**

Le schéma de cohérence, c'est quoi ?

Après plus de 60 ans, notre réseau est devenu un chevelu aux nœuds inextricables, le schéma de cohérence est le grand rangement de nos itinéraires pour une meilleure valorisation !
Ce projet, lancé courant 2013, a demandé beaucoup de travail aux commissions départementales sentiers et itinéraires puisque ce sont elles qui ont la connaissance au plus proche du terrain.
Il a permis pour les GR® et GR de Pays® d'élaborer une méthodologie pour mesurer l'état de santé de nos itinéraire sur 4 items en particulier : la qualité des sentiers, la qualité du balisage, la présence d'hébergements et la promotion qui en est faite. De belles surprises y compris en région Centre ...
Il a également permis de faire un premier classement, tenant compte de la visibilité par les non affiliés à la **FFRandonnée**, dans lequel on trouve derrière les itinéraires «vitrine» (le GR®3 par exemple) :

- des itinéraires nationaux (le GR®41),
- des itinéraires régionaux (Sentier des maîtres sonneurs)
- des itinéraires départementaux (le GR de Pays® de châteaux en châteaux entre la Loire et le Cher).

Les GR® européens sont construits avec des portions de ces différents itinéraires.

Le projet se poursuit pour formuler des résultats plus pratiques .

Nous ne manquerons pas de vous informer.

Date Parution Novembre 2014

Journal réalisé avec le soutien du Conseil Général de Loir-et-Cher

Club des Randonneurs du canton de SAINT-AIGNAN

Une nouvelle présidente à la tête du club des randonneurs et un ancien président honoré

Le club des Randonneurs du canton de SAINT-AIGNAN a fêté dernièrement ses 20 ans d'existence. Celui-ci a été créé en 1993 par Albert SAILLARD qui en fut élu président et il sut s'entourer d' une petite équipe de passionnés de randonnée.

Depuis cette date le club organise tous les ans plusieurs randonnées ; la randonnée de la Bernache le deuxième dimanche d'octobre, la randonnée du Téléthon en décembre et la randonnée du printemps le premier dimanche d'avril avec départ sur le parking du Zoo de Beauval.

Le club organise également les premiers et troisièmes jeudis après-midi de chaque mois une randonnée d'une dizaine de kilomètres sur les chemins des communes du canton. Une sortie de 2 jours est organisée chaque année au mois de mai pour visiter les coins insolites de notre pays et à partir de cette saison une sortie spectacle d'une journée sera organisée à Paris.

L'équipe de huit baliseurs entretient et balise le GR® 41 et les PR des communes du canton.
Gilles Garnier est membre du comité directeur du CDRP41 et responsable du balisage sur le secteur Romorantinais-Val de Cher.

Après 20 ans de présidence, Albert Saillard a souhaité prendre un peu de recul, il a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et Sports.
C'est Christiane SEROT qui a été élue Présidente.

Les membres du bureau sont :
Présidente : Christiane SEROT
Vice-Président : Joël TOURLET
Secrétaire : Didier BARBOUX
Secrétaire-Adjointe : Martine BERNARD-NIAISON
Trésorière : Michèle GEORGET
Trésorier-Adjoint : Guy ROUSSEAU

Et nos itinéraires de proximité, les PR ? **Bien sûr, nous ne les oublions pas**.

Pendant une phase active (près de 20 ans) de création, conjointement au comité départemental du tourisme (devenu depuis ADT, Agence de Développement Touristique) et conformément à la décision de l'assemblée départementale, nous avons cherché à doter chaque commune d'au moins deux itinéraires de Promenade et Randonnée (PR) avec pour objectif de valoriser le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) et de justifier de la protection des sentiers.

Aujourd'hui, plus de la moitié des communes du département (175 sur 291) est dotée et près de 3440 km de sentiers portent les marques fédérales jaunes du balisage PR. De plus le Conseil Général aide depuis plusieurs années à leur visibilité en participant à la mise en place de panneaux d'informations au départ et au balisage directionnel.

De manière conjointe et dans des démarches complémentaires, le Conseil Général et le Comité Départemental ont choisi de poursuivre leur action par une phase qualitative.
Le Conseil Général, par les inscriptions au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires), privilégie les aspects tourisme et complète ainsi la démarche du Comité lequel s'attache à la qualité de l'itinéraire et à la sécurité, partie intégrante de sa démarche de labellisation.

Labellisation ?

Oui comme pour tout produit de qualité, la Fédération Française de Randonnée (**FFRandonnée**), seule habilitée à attribuer ce label, dispose d'une charte, d'une marque et de grilles d'audit enregistrées.
Outre la collecte d'informations, un certain nombre de critères sont notés de 20 à 0 tels que le revêtement, la sécurité, le balisage.

Le résultat permet au Comité d'attribuer ou non pour quatre ans le label «rando de qualité» formalisé par **le logo** *(ci-contre)* à l'itinéraire audité.
Rien n'étant jamais acquis, un audit doit être fait par le comité, régulièrement et a minima une fois tous les quatre ans, pour proroger la labellisation.

L'intérêt ? Comme tout label il permet de mettre en valeur les plus belles balades, les circuits labellisés sont donc en tête de gondole dans toutes les promotions.

Ils sont présentés en inscription PDESI et si les critères complémentaires sont présents, outre une meilleure protection du foncier, ils sont alors visibles sur le site de l'ADT.
(http://www.randonnee-en-val-de-loire.com)

Les PR actuels font l'objet d'une publication locale grâce à des fiches. La labellisation leur donne une visibilité nationale grâce, en particulier, à la possibilité d'être présents sur le site fédéral et d'être publiés dans un topoguide® par exemple. Lors des rééditions, l'IGN en fera un report spécifique sur les cartes au 1/25000ième.

La labellisation, fondée sur la qualité et la sécurité, et la démarche PDESI choisie par le Conseil Général, permettent donc avant tout pour le randonneur ou le promeneur d'être assuré de pratiquer en toute sécurité dans un cadre et sur des chemins de qualité.

Pour le porteur de projet, c'est un moyen d'aider à la protection sans altération du patrimoine sentier et d'assurer, s'il le souhaite, une visibilité nationale à son territoire.

SURIC@TE TOUS SENTINELLES DES SPORTS DE NATURE

Permet de signaler les problèmes (ou *alertes*) rencontrés sur les chemins. Il suffit d'accéder au site web de suric@te et de se laisser guider ...

Dans le Loir-et-Cher , il y a eu déjà 7 alertes et le diagramme ci-contre présente la situation actuelle.